

Migrants

# Migrations et développement

## 2

*Les liaisons  
dangereuses*

Dans notre analyse intitulée « Migrations et développement 1 : des situations complexes et variées », nous avons constaté qu'il n'y a pas de corrélation directe entre l'augmentation de la prospérité et la diminution des migrations. Au contraire, le processus de développement est susceptible d'accroître et de diversifier les flux migratoires.

Une fois ce constat posé, nous devons toutefois nous interroger sur ce que suppose notre fameuse question du lien entre développement et migration. Car ce parallélisme n'est pas sans danger.

Avec le soutien de la



## Empathie ou xénophobie ?

Selon M. Guengant, « la thèse d'un lien entre migrations internationales et développement a été posée au milieu des années 70 par les pays d'accueil, en particulier d'Europe de l'Ouest, après la fermeture de leurs frontières. Elle s'intéresse surtout aux déplacements du Sud vers le Nord et au développement des pays de départ. Elle s'inscrit, au Nord, dans un contexte de volonté de contrôle et de réduction des migrations et de diminution de l'aide publique au développement. Dans les pays du Sud, elle s'inscrit dans un environnement marqué par la mise en œuvre de plans d'ajustements structurels, la crise économique, l'instabilité politique et la pauvreté aggravée.<sup>1</sup> »

On peut établir un parallélisme avec la soudaine attention accordée aux migrations environnementales, depuis que des organisations internationales ont alerté sur les millions de personnes devant se déplacer pour faire face aux changements climatiques.<sup>2</sup>

Pour François Gemenne, « la perception de ces migrations est très éloignée de la réalité de celles-ci. Ces migrations climatiques ou environnementales sont en effet très souvent instrumentalisées dans le débat sur le changement climatique comme une manière de convaincre les États de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre et d'engager une action plus déterminée dans la lutte contre le changement climatique. En d'autres termes, on va avoir recours à des arguments fondamentalement xénophobes pour convaincre les États de lutter contre le changement climatique. On va dire, en caricaturant : "Vous avez intérêt à réduire vos émissions de gaz à effet de serre, parce que, si vous ne le faites pas, vous allez être envahis par des millions de réfugiés et de migrants".<sup>3</sup> »

---

<sup>1</sup> GUENGANT J.-P., « Quel lien entre migrations internationales et développement ? », *Revue Projet*, 2002/4 (n° 272), p. 72-81. DOI : 10.3917/pro.272.0072. URL : <https://www.cairn.info/revue-projet-2002-4-page-72.htm>.

<sup>2</sup> On cite notamment le nombre de 250 millions migrants climatiques à l'horizon 2050.

<sup>3</sup> GEMENNE F., « Migrations : réaligner les discours publics sur les réalités », in *Migrations internationales. Un enjeu Nord-Sud ?*, « Alternatives Sud », Centre tricontinental, Louvain-la-Neuve, p. 11.

Il en est parfois de même avec la coopération au développement : « *Attention, nous devons veiller au développement des pays du Sud, sinon ces gens viendront chez nous.* » Idem avec les conflits armés : la guerre en Syrie n'a réellement interpellé le monde occidental qu'une fois les réfugiés arrivés à nos portes et présentés comme un « afflux », une « invasion ».

Autrement dit : parce que les migrations sont constamment envisagées comme un problème, un danger, on s'intéresse à leurs causes, réelles ou supposées : climat, inégalités, conflits...

Concernant l'environnement, François Gemenne ne dit évidemment pas qu'il faut renoncer à la lutte contre le changement climatique, mais il appelle à prendre garde « à ce que cela ne se fasse pas au détriment des droits des migrants et des réfugiés. »

Nous pouvons reprendre cette mise en garde concernant l'aide au développement. De toute évidence, celle-ci ne doit pas être découragée ; elle devrait même être renforcée, mais dans le but de réduire les inégalités, de renforcer les capacités des populations locales et d'améliorer leurs conditions de vie, pas pour endiguer les migrations (ce qui, nous l'avons vu, s'avère de toute façon inefficace).

## Instrumentalisation de l'aide

L'une des dérives du raccourci migration/développement (et de la logique xénophobe qu'elle sous-tend parfois) est l'instrumentalisation de l'aide au développement. Cela se manifeste de différentes manières :

- La comptabilisation dans l'APD de budgets consacrés à l'accueil de réfugiés. Nous l'avons vu dans les chiffres de l'APD dans le monde, une règle « autorise les pays donateurs à comptabiliser dans l'APD certaines dépenses consacrées aux réfugiés sur leur territoire pendant la première année qui suit leur arrivée<sup>4</sup> » (cf. *supra*). En conséquence, les pays donateurs sont aussi... les destinataires de leur propre APD ! Arnaud Zacharie, secrétaire général du CNCD-11.11.11, parle d'« artifices comptables » et d'« aide fantôme ».<sup>5</sup>
- Le conditionnement de l'APD au fait que les pays « aidés » prennent des mesures pour limiter les migrations vers les pays « aidants ». Le deal est le suivant : *nous vous aidons, mais en contrepartie, vous gardez vos candidats à l'émigration chez vous...*

<sup>4</sup> <http://www.oecd.org/fr/presse/l-aide-au-developpement-reste-stable-et-les-apports-aux-pays-les-plus-pauvres-augmentent-en-2017.htm>, consulté le 31.05.2018.

<sup>5</sup> [https://www.rtb.be/info/belgique/detail\\_l-aide-publique-belge-au-developpement-plafonne-a-un-niveau-historiquement-faible?id=9578379](https://www.rtb.be/info/belgique/detail_l-aide-publique-belge-au-developpement-plafonne-a-un-niveau-historiquement-faible?id=9578379), consulté 31.05.2018.

## Les pactes migratoires

Depuis des années, la politique migratoire de l'Union européenne s'appuie sur le principe d'*externalisation*. Il s'agit de déléguer la gestion des flux migratoires à des pays tiers, afin de réduire l'immigration en Europe et d'augmenter les retours vers lesdits pays tiers. Ces mêmes pays y trouvent leur compte en bénéficiant de l'aide publique de l'UE et de ses membres.

Dans cette optique, et sur le modèle de l'accord conclu avec la Turquie<sup>6</sup>, des négociations ont été entamées avec plusieurs pays africains et pourraient s'étendre à d'autres. Ce *deal*, qui coûte cher, s'assoit sur une série de droits fondamentaux, tels que le droit de demander l'asile et le principe de non-refoulement.<sup>7</sup>

Ces pactes ne doivent pas être confondus avec l'initiative des Nations unies, en vue d'un Pacte mondial sur la migration, censé voir le jour fin 2018. António Guterres y voit l'occasion de « mettre en évidence les avantages des migrations », de « mettre en place des voies de migrations licites » et de « resserrer la coopération internationale pour protéger les migrants vulnérables, ainsi que les réfugiés ».<sup>8</sup> De son propre aveu, il s'agira d'un texte non contraignant ; pourtant, les négociations s'annoncent âpres.

---

<sup>6</sup> Chargée de limiter l'accès des réfugiés syriens à l'UE.

<sup>7</sup> CNCD, « Les pactes migratoires : quand l'Europe-forteresse agrandit ses douves bien au-delà de la Méditerranée ».

<sup>8</sup> <https://www.un.org/sg/fr/content/sg/articles/2018-01-11/towards-new-global-compact-migration>, consulté le 05.06.2018.

## Vers une vision du monde – et des migrations – plus diversifiée

Récapitulons... La question « plus de développement = moins de migrations ? » repose sur une conception des migrations à la fois comme un problème à gérer et comme une réponse à la pauvreté ; conception qui ne tient pas compte de la complexité ni de la diversité des mouvements migratoires (internes et internationaux).

Comme nous l'avons vu, il est vain d'envisager les politiques de développement comme des moyens de limiter les migrations. Puisque ce ne sont pas les plus pauvres qui migrent, il est naïf de concevoir les politiques de lutte contre la pauvreté ou de coopération comme des freins à la migration. Bien plus que la pauvreté, les inégalités entre régions du monde semblent jouer un rôle moteur. Mais il n'est pas certain que la seule résorption des inégalités (dont on est très loin) limiterait les mouvements de population, étant donné la multiplicité des facteurs entraînant ces déplacements.

Cependant, au-delà de la réponse apportée, ce que notre question de départ induit, c'est la nécessité de reconfigurer complètement notre logiciel d'analyse des migrations. Pour ce faire, nous pouvons partir de trois postulats :

### A. Les barrières sont inefficaces contre les projets migratoires

Comme l'explique Alejandro Grimson, « dans aucun cas, la répression n'a réussi à contenir effectivement les flux migratoires. Dans tous les cas, elle a placé les personnes qui migraient dans une situation de vulnérabilité extrême, augmentant les dommages qu'elles subissent et en les forçant à accepter des conditions de travail indignes.<sup>9</sup> » On pourrait ajouter des conditions de voyage dangereuses, des mesures de rétorsion policière, des restrictions dans l'accès aux droits élémentaires... La petite Mawda a été trois fois la victime de ce système : victime des conflits, victime de parcours migratoires dangereux, victime des politiques sécuritaires.

---

<sup>9</sup> GRIMSON A., « Douze idées reçues sur les migrations », *Migrations internationales. Un enjeu Nord-Sud*, « Alternatives Sud », Centre tricontinental, Louvain-la-Neuve, 2015.

## B. L'histoire des migrations recoupe l'histoire de l'humanité

François De Smet, le directeur de Myria<sup>10</sup>, l'explique avec clarté : « Tant que nous ne comprendrons pas que la migration fait partie de l'existence de nos sociétés, nous continuerons à en laisser une part importante aux passeurs.<sup>11</sup> »

La migration n'est pas une crise, c'est au contraire une dimension habituelle de l'histoire humaine. Ce devrait être une évidence, mais cela semble si compliqué à intégrer ! Nous devons donc envisager les choses sous un autre angle et, notamment, relire l'histoire des migrations et l'actualité pour sortir du schéma de pensée habituel, binaire, clivant (ce qui implique le défi de ne pas focaliser notre analyse sur le découpage du monde en États-nations).

Pour autant, cela ne signifie pas que les migrations soient forcément bien vécues : ce peut être un déchirement ou la résultante de choix difficiles.

## C. Rien ne tend vers une diminution drastique des flux migratoires

Ce serait même plutôt le contraire : inégalités, conflits, climat, mondialisation, démographie, nouvelles technologies de l'informatique et de la communication, réseaux sociaux (réels ou virtuels), études, volonté de diversifier les revenus du ménage, etc. sont autant de facteurs – choisis ou imposés par les circonstances – qui jouent dans la multiplicité des déplacements.

Comme l'indique François Gemenne, « la migration est un phénomène complexe, caractérisé par quatre tendances structurelles : l'accélération des mouvements migratoires, leur diversification, leur mondialisation et leur féminisation.<sup>12</sup> »

Monsutti lui fait écho, soulignant que « de façon croissante, la mobilité des personnes n'est plus considérée comme le déplacement entre un point A et un point B [...] mais comme un phénomène complexe caractérisé par une circulation continue. » Et d'évoquer les concepts de

---

<sup>10</sup> Centre fédéral migration.

<sup>11</sup> <https://francoisdesmet.blog/2018/05/24/daylan-a-mawda/>, consulté le 05.06.2018.

<sup>12</sup> GEMENNE F., op. cit.

*transmigrants* et de *transnationalisme*, mettant en évidence ces personnes qui « tissent des liens multiples entre de nombreux endroits et dont la vie sociale s'organise en des réseaux qui s'étendent simultanément sur plusieurs États-nations.<sup>13</sup> »

## Vers la justice migratoire

Que ce soit d'un point de vue éthique ou économique, les États ont tout à gagner à mettre en place davantage de canaux légaux de migrations, en accordant aux migrants des statuts stables et des droits sociaux équivalents aux nationaux. Voire – mais ce débat ne semble pas encore mûr – tendre vers la libre circulation des personnes (donc la possibilité de faire des allers-retours, qui permettraient notamment un meilleur partage de compétences) ?

Cet appel s'accompagne cependant d'une mise en garde : ne pas instrumentaliser les migrants au service de la logique néolibérale. En effet, le système néolibéral semble favorable aux migrations, si l'on s'en tient à leur dimension purement utilitariste. Nous l'avons vu : les migrations dynamisent l'économie et les migrants sont parfois vus comme un réservoir de main-d'œuvre bon marché, ils suscitent des mouvements de capitaux, sont mis en concurrence avec les nationaux sur le marché du travail...

Le plaidoyer en faveur de migrations sûres et légales doit donc se conjuguer avec la lutte pour les droits civiques et sociaux des migrants comme des autochtones. Il impose aussi de ne pas concevoir les migrations uniquement d'un point de vue économique, mais aussi de percevoir la diversité et le brassage d'idées qu'elles supposent (en ce sens, elles se heurtent au néolibéralisme, qui tend à formater nos conceptions du monde).

C'est précisément pour ne pas réduire les migrants à de la main-d'œuvre taillable et corvéable à merci qu'a été élaborée la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille en 1990. Aucun État européen ne l'a ratifiée.

---

<sup>13</sup> MONSUTTI A., « Migration et développement : une histoire de brouilles et de retrouvailles », *Annuaire suisse de politique de développement* [En ligne], 27-2 | 2008, mis en ligne le 01 avril 2010. URL : <http://journals.openedition.org/aspd/162>, consulté le 25.05.2018.

## Identité nationale vs nationalités multiples

La double nationalité peut être un outil à développer : du point de vue administratif, elle facilite les procédures et l'accès aux droits élémentaires ; au niveau symbolique, elle est l'un des rares signes officiels des appartenances multiples dont nous sommes tous porteurs. Faut-il rappeler que le concept de nationalité est étroitement lié à celui de frontières (celui qui naît, ou réside depuis longtemps, à l'intérieur d'un espace défini par ces frontières, bénéficie d'une certaine nationalité) ? Or, le tracé des frontières entre États est la résultante de jeux de pouvoir, d'aléas de l'histoire et de rapports de force politiques. Cette vision du monde nous impose trop souvent des œillères, elle nous oblige à ranger les gens dans des cases. Dans l'imaginaire se créent alors des groupes, prétendument homogènes, qui nous enferment souvent dans la dichotomie du *eux* et *nous*. On y revient...

Pour sortir de cet enfermement, si on changeait de logique ? Pourquoi ne pas étendre la possibilité d'assumer une nationalité plurielle ? Si une personne est liée à plusieurs pays, par l'origine de ses parents, grands-parents, ou bien par le mariage, par son lieu de résidence... pourquoi ne pas valoriser cette richesse ?

Pourquoi ne pas faciliter les échanges, les déplacements et l'intégration, par ce moyen à la fois légal et symbolique qu'est la nationalité multiple ? Celle-ci jette déjà des ponts entre les différents pays, non par des accords commerciaux mais par des liens humains.

Pour conclure, comment passer sous silence le plaidoyer pour la justice migratoire ? Ce thème a été mis à l'honneur par le CNCD-11.11.11, avec le soutien de nombreuses organisations (dont Entraide et Fraternité).

Les leviers à actionner sont multiples : visas humanitaires, relocalisations, migrations par le travail... Mais la justice migratoire, c'est avant tout une question de principes, de valeurs. Elle repose sur le droit de chaque personne de vivre dignement là où elle le souhaite, ce qui induit la possibilité de mener une vie épanouie là où l'on est né, ou d'avoir la possibilité de migrer.



Enfin, terminons par un rappel : pour éviter la mise en concurrence entre autochtones et immigrants, la lutte pour la justice migratoire doit s'accompagner d'une lutte parallèle pour la justice sociale.

Renato PINTO

9



Disponible sur [www.vivre-ensemble.be](http://www.vivre-ensemble.be) | Exemplaires sur demande :  
[info@vivre-ensemble.be](mailto:info@vivre-ensemble.be) 02 227 66 80

Avec le soutien de la

